Parti socialiste jurassien

Interpellation N°798

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Initiative populaire «Sécurité du logement à la retraite»: quelles conséquences pour le Jura ?

Après avoir déjà rejeté une première initiative sur l'épargne-logement en mars, la population a réitéré son opposition, le 17 juin dernier, à un texte pratiquement identique qui aurait octroyé des rabais d'impôt à une minorité déjà aisée au prix d'une perte de recettes frappant toute la collectivité. Pour autant, les associations faîtières des propriétaires semblent avoir, pour le moins, de la suite dans les idées puisque, le 23 septembre prochain, la population suisse se prononcera, en votation, sur un nouveau texte intitulé «Sécurité du logement à la retraite».

L'objectif de cette initiative est, cette fois-ci, d'introduire une imposition à la carte des propriétaires parvenant à l'âge de la retraite. Au moment de franchir ce cap, celles et ceux qui le souhaitent pourraient ainsi opter pour un changement de système leur offrant l'opportunité de soustraire la valeur locative de leur logement à l'impôt sur le revenu. Pour autant, les différentes possibilités de déductions fiscales allouées aux propriétaires leur seront toujours ouvertes. Pour la Confédération, cette nouvelle disposition pourrait se traduire par une perte de recettes fiscales de l'ordre de 200 millions de francs par année. En revanche, les pertes qui frapperont les cantons et les communes ne sont pas évaluées dans le message du Conseil fédéral.

En conséquence, nous demandons au gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Dispose-t-il d'une estimation des pertes de recettes fiscales envisageables pour le canton et les communes jurassiennes cas d'acceptation de l'initiative populaire «Sécurité du logement à la retraite» ?
2. Comment le gouvernement considère-t-il l'éventuelle suppression de l'imposition de la valeur locative et le maintien concomitant des autres possibilités de déduction. Notamment sous l'ange de l'exigence constitutionnelle d'une imposition selon la capacité économique et financière ?
3. Comment le gouvernement considère-t-il cette initiative sous l'angle de l'égalité devant l'impôt ?
4. Est-il en mesure de nous confirmer que, dans notre canton, les personnes âgées propriétaires de leur logement présentent un risque plus élevé de basculer dans la précarité que d'autres franges de la population
5. Le gouvernement considère-t-il qu'il est opportun ou actuellement possible d'aménager l'imposition des propriétaires ?

D'avance, nous remercions le gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 20 juin 2012

Pour le Groupe socialiste
Jean-Yves Gentil